



## Échos de l'AFPAD

Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues  
Murdered or Missing Persons' Families' Association

Juillet 2009

Volume 6 · Numéro 2



SOMMAIRE	Page
Mot du président .....	2
Nouvelles du conseil d'administration .....	2
Bilan des activités .....	3
La part des membres .....	6
Témoignages .....	8
Matière à réflexion .....	10
Le mot de la fin .....	13
Photoreportage .....	13

## MOT DU PRÉSIDENT

Le 24 mai dernier, plusieurs membres du CA de l'AFPAD rencontraient la nouvelle titulaire du ministère de la Justice du Québec, Mme Kathleen Weil. Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour de ce premier et important tête-à-tête, notamment le financement de l'AFPAD.

Le résultat le plus significatif de nos échanges avec Mme Weil est sans contre dit son ouverture à la mission que nous nous sommes donnée et à l'importance d'offrir des services d'accompagnement aux familles. Relativement au financement de l'association, la ministre s'est engagée à supporter notre demande d'aide de 100 000 \$ annuellement. Après trois ans de négociation intense auprès du ministère de la Justice, cette aide consolidera notre offre de service aux familles membres. Elle permettra enfin aux administrateurs et à nos bénévoles de se consacrer à sa mission d'aide.

Nous avons convenu d'une autre rencontre à brève échéance pour discuter des autres points proposés à l'agenda. Comme première rencontre, nous pouvons la qualifier de très positive en plus d'avoir eu une écoute active de la part de la ministre.

Depuis quelques mois, l'AFPAD a été très active dans la présentation de projets de loi au gouvernement fédéral. Mentionnons entre autres celui sur la modification de la loi de l'assurance-chômage, la fin du compte en double pour le temps présentiel et le respect des sentences dans les cas de meurtre. Sur le plan provincial, nous attendons

toujours la décision du gouvernement quant à la réforme de l'IVAC. Il est incompréhensible que cette réforme attende encore, surtout que le gouvernement actuel l'avait promis en 2003.

Depuis quatre ans, votre association a fait adopter plus de huit bis provinciales et fédérales. De plus, six projets de loi afin d'améliorer les droits et services offerts aux victimes d'actes criminels sont en attente. Soyez-en fiers, car c'est «**La force de l'entraide**» qui a apporté tous ces changements. C'est parce que vous avez pris la parole pour donner un sens à l'assassinat ou la disparition de votre proche.

Enfin, je vous invite à **notre assemblée générale annuelle** qui aura lieu à Montréal le **20 septembre prochain**. Ce sera une réunion très importante, car vous serez invités à définir les orientations que l'AFPAD se donnera pour les cinq prochaines années ainsi que les stratégies pour y arriver. La participation des 500 familles membres est des plus importantes nous vous espérons en grand nombre.

*Pierre-Hugues Boisvenu  
Père de Julie assassinée en 2002*

## NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1) Nouveaux membres au CA

Nous sommes heureux d'accueillir au sein du CA de l'AFPAD trois nouveaux membres :

#### - Madame Martine Boucher

Mme Boucher est une femme d'affaires et une intervenante dans le domaine de l'aide individuelle et de la croissance personnelle. Son dynamisme et sa foi dans notre organisation seront deux atouts qui feront de Mme Boucher une administratrice ressource importante pour l'aide psychothérapeutique que l'AFPAD offre aux familles dans le besoin.

#### - Madame Leeza Pousoulidis

La famille Pousoulidis a perdu un fils Kosta Pousoulidis abattu de quatre balles le 14 mai 2006. Mme Pousoulidis est directrice nationale du développement chez Rona. Elle sera entre autres, la porte-parole de l'AFPAD auprès des médias anglophones. De plus, elle pourra faire bénéficier notre administration de ses compétences dans ce domaine.

#### - Madame Catherine Rossi

Mme Rossi est connue de beaucoup de familles de l'AFPAD. Elle est la première étudiante au



Canada qui a fait un doctorat en victimologie. Son doctorat porte sur une étude comparative de la situation du droit entre la France et le Québec dans le traitement des victimes d'actes criminels. Mme Rossi sera la conseillère au CA responsable du programme de recherche et du Fonds Isabelle Boisvenu, lequel attribue deux bourses d'études annuellement à des chercheurs dans le domaine de la victimologie.

Bienvenue mesdames et merci pour votre engagement au sein de l'AFPAD.

## 2) La planification stratégique de l'AFPAD

Depuis le mois de mars 2009, les membres de votre conseil d'administration se rencontrent régulièrement afin de réfléchir au devenir de l'AFPAD. La croissance rapide et constante de notre association, la mise en place des bureaux de Montréal et Québec et le besoin de s'impliquer des bénévoles au sein de notre organisation nous ont obligés à amorcer une sérieuse réflexion sur nos structures et ses composantes. Les administrateurs ont donc revu la mission, les mandats, les services et la composition du CA. Cette réflexion importante sur le devenir de l'AFPAD vous sera présentée à la prochaine assemblée générale de l'AFPAD prévue le 20 septembre 2009.

Nous vous invitons donc à être présents en grand nombre le 20 septembre, car vous aurez à prendre d'importantes décisions sur l'avenir de l'AFPAD.

## 3) Un financement assuré

La rencontre du 24 mai dernier avec madame la ministre de la Justice, Kathleen Weil nous a permis de faire une percée importante en terme de reconnaissance de la part du ministère de la Justice du Québec. Depuis 3 ans, nous œuvrons activement pour obtenir une aide financière de la part du gouvernement du Québec.

Enfin..., on a répondu positivement à notre demande. Il reste maintenant à finaliser avec les hauts fonctionnaires du ministère cette aide financière. Celle-ci nous permettra de consolider pour les prochaines années l'existence de nos deux bureaux de Montréal et Québec et l'aide offerte aux familles.

Enfin, bénévoles et administrateurs, au lieu de consacrer leur temps à la survie de l'AFPAD, pourront désormais se consacrer à l'accompagnement des familles.

## 4) Un projet à venir

Le CA a donné le mandat à Mme Hébert, coordonatrice du bureau de Montréal, d'analyser l'opportunité de tenir à Sherbrooke à l'automne 2010, le **premier colloque québécois sur les familles de victimes d'actes criminels**.

Ce colloque, au lieu de donner la parole à des spécialistes de la criminologie, inviterait des FAMILLES à partager leurs expériences face aux systèmes juridique et judiciaire. Imaginez, dans une grande salle, 200 ou 300 familles réunies qui parlent à des spécialistes plutôt que l'inverse comme de coutume dans les colloques, conférences ou congrès.

Encore une fois, nous allons innover en espérant que nous ne soyons pas boycottés par les grandes organisations publiques. Ça dérange quand les victimes parlent. Plus jamais nous nous taisons.

---

## BILAN DES ACTIVITÉS

### 1- Mot de la coordonatrice de Montréal

Bonjour à tous, en ce début de la belle saison estivale, je vous souhaite d'abord d'excellentes vacances et prenez le temps de vous reposer et de profiter de petits moments pour admirer la beauté de la nature.

Au fait ? Avez-vous fait un jardin ou bien planté des fleurs ? Depuis ma tendre enfance, je constate que cette activité toute simple, est fort précieuse et très salutaire pour l'âme. Quand tout est en place, il ne nous reste qu'à observer les petits miracles qui se produisent de jour en jour : la vie s'installe dans la croissance des fleurs qui s'épanouissent et nous embellissent du dedans et du dehors ! Le fait d'observer d'autres vies parallèles à la nôtre nous apporte du bien-être intérieur. Marcher dans la nature, observer les insectes, les oiseaux, sentir l'odeur de l'herbe fraîchement coupée... Ces activités réveillent en nous différentes mémoires parfois enfouies trop loin au fond de nous : alors, je vous invite donc à réveiller ces douces sensations de l'enfance car nous en avons tous !!!

Du côté du jardin de l'AFPAD, tout est en effervescence ! Depuis la parution du bulletin de mars dernier, plusieurs activités et rencontres ont été réalisées. Différents événements et dossiers nous ont également intéressés. Voici donc des nouvelles fraîchement cueillies :



## 2- Le fichier des membres

En date du 4 juin 2009, notre association comptait 477 familles inscrites à notre fichier des membres AFPAD, donc, 16 familles de plus qu'au printemps dernier : 11 familles touchées par l'assassinat d'un proche et 5 touchées par la disparition d'un proche. Comme nous le constatons, la criminalité ne prend pas de vacances.

Par ailleurs, nous observons que les inscriptions des familles vivant une disparition tendent à augmenter depuis un certain temps. Ces familles vivent très difficilement la disparition de leur proche : elles n'ont que des questions sans réponses qu'elles retournent sans cesse dans leur tête. De plus, ces familles vivent très souvent un fort sentiment d'abandon de la part du système ; l'impression que tout n'a pas été fait etc. Nous souhaitons à toutes nos familles beaucoup de courage, nos pensées vous accompagnent.

## 3- Demandes d'aide

Depuis mars dernier, nous avons répondu à diverses formes de demandes d'aide de la part de nos membres. Il faut également noter qu'un grand nombre de demandes très diversifiées sont réglées directement par téléphone ou par courriel, à partir du bureau de Montréal et de celui de Québec.

Des problématiques telles que la violence conjugale, le suicide, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale etc. font partie du quotidien de l'AFPAD. Dans ce cas particulier, il est très difficile pour nous d'y apposer un chiffre. Nous essayons autant que possible de référer les personnes aux ressources appropriées. Ce qui est très étonnant, c'est qu'il arrive parfois que les demandeurs connaissent toutes les ressources mais ne semblent pas avoir reçu l'accueil ou la compréhension de leur problème. Alors, il y a place à l'amélioration!

### ○ Demandes d'aide financière

- : Quatre demandes d'aides financières ont été faites afin de payer les frais de déplacements à la Cour, les repas, le stationnement.

### ○ Demande d'accompagnement à la Cour

- : Un accompagnement a été fait au Tribunal de la jeunesse de Montréal dans le cadre d'un procès.

- : Un autre accompagnement a été fait au Tribunal de St-Jérôme, toujours dans le cadre d'un procès.

- : Une troisième demande s'effectuera à l'automne car le procès a été remis à cette période.

### ○ Demande de conseils juridiques

- : Une demande de recherche d'information sur la durée d'une sentence dans un dossier criminel.

- : Trois demandes pour intervenir auprès de l'IVAC dans des dossiers qui sont en attente depuis au moins un an.

### ○ Demande d'information dans les dossiers de disparition

- : Suite à une rencontre avec la famille membre et les enquêteurs, un dossier de disparition a été rouvert. (La famille ne savait même pas qu'il était fermé !)

### ○ Demande d'aide à la rédaction de lettre pour audience en libération conditionnelle

- : Deux familles ont été aidées pour la rédaction de leur lettre pour l'audience en libération conditionnelle du meurtrier de leurs enfants.

- : Une autre famille membre a également demandé que l'on intervienne afin qu'elle ait des informations plus fréquentes de la part de l'agent de la Commission des libérations conditionnelles quant aux allés et venus du détenu condamné.

### ○ Demande d'accompagnement à une audience en libération conditionnelle

- : Une demande a été faite, nous attendons la date.

## 4- Réunions et rencontres

- : Montréal et les environs : une rencontre a eu lieu le 24 mai et une soixantaine de personnes y ont participé.

- : Québec et de l'Est du Québec : une rencontre a eu lieu le 28 juin et une douzaine de personnes y ont participé.

## 5- Déjeuners-causeries

- : Montréal et les environs : trois déjeuners-causeries ont eu lieu les 14 mars, 2 mai, 13 juin

- : Québec et de l'Est du Québec : deux déjeuners ont eu lieu soit le 28 mars et le 6 juin.

À chacun de ces déjeuners-causerie, entre quinze et vingt personnes sont présentes.

*N.B. : les déjeuners font relâche pour la période estivale.*

## 6- Levées de fonds

Les étudiants en comptabilité de l'Université de Sherbrooke ont eu la bonne idée de monter un spectacle permettant aux comptables (CGA, CMA et CA) de montrer leurs talents artistiques et promouvoir une image différente de la profession. «*La revanche des bas bruns*» présenté le 10 janvier dernier au



Théâtre Granada de Sherbrooke regroupait des étudiants, professeurs et praticiens.

Un montant de \$10 200.00 a été remis à l'Association des Familles de personnes assassinées ou disparues.

## 7- Conférences

Depuis le début du printemps Pierre-Hugues Boisvenu a prononcé de multiples conférences partout au Québec. Vous pouvez consulter le calendrier de ses conférences sur notre site Internet et nous aviser si vous êtes intéressés à y assister.

## 8- Médias et interventions de l'AFPAD

Que ce soit dans les journaux, à la radio ou à la télévision, notre association fut représentée régulièrement. La plupart du temps, c'est le porte-parole de l'AFPAD, Pierre-Hugues Boisvenu qui commente l'actualité. Par contre, il y a eu aussi pour cette période Michel Surprenant et Michel Laroche qui sont intervenus.

Voici quelques sujets à propos desquels l'AFPAD a été invitée à s'exprimer:

- : Dossier Cédrika Provencher
- : Dossier des réductions de peines dans le cas des personnes intoxiqués par des drogues ou de l'alcool
- : Dossier sur l'administration de la justice canadienne
- : Registre des armes à feu
- : Les détenus atteints de problèmes de maladies mentales
- : Présence à une conférence de presse en collaboration avec « *Les femmes autochtones du Québec* » sur la disparition de deux jeunes filles de la communauté autochtone.

Notons également la présence de Pierre-Hugues Boisvenu à l'émission « *Bons baisers de France* » où il n'a pas raté l'occasion de parler de l'AFPAD.

## 9- Remerciements aux bénévoles :

Nous tenons à remercier tous les bénévoles de partout au Québec qui se sont impliqués dans les activités « Coup de cœur », spectacle bénéfique du Granada, tournois de golf CANASA de Montréal et Québec. Merci à tous ceux qui s'impliquent de différentes façons auprès de l'AFPAD. Sans vous, il nous serait difficile voir pratiquement impossible de remplir notre mission si précieuse!

## 10- Télécopieur AFPAD

L'AFPAD a maintenant sa ligne de télécopieur (FAX) : 514-254-1974

## 11- Vacances à venir

Votre coordonnatrice de Montréal prendra des vacances mais les dates ne sont pas confirmées. En son absence, si vous avez besoin de nous contacter au bureau de Montréal, notre secrétaire, Madame Jocelyne Mailloux, sera présente pour vous répondre.

## 12- Vos coordonnées : c'est le temps des déménagements !

Vous déménagez ? Vous avez un changement dans vos coordonnées ? Dites-le nous car, pour vous joindre, nous devons le savoir ! Tout changement doit être envoyé à [administration@afpad.ca](mailto:administration@afpad.ca) ou téléphonez au (514) 396-7389 ou au numéro sans frais : 1-877-484-0404

Et voilà ! Comme vous pouvez le constater, nous demeurons très actifs ! Alors, nous vous souhaitons un bon été et n'hésitez pas à nous joindre si vous avez des suggestions de chroniques, idées d'activités ou commentaires à nous donner. Nous sommes là pour vous !

Au plaisir de vous revoir bientôt, bonnes vacances à tous et bon jardinage!

*Raymonde Hébert*

*Sœur d'Hélène Hébert, assassinée en 1974*

*Coordonnatrice de Montréal*

## 1- Mot de la coordonnatrice de Québec

Ah ! Qu'il fait bon de revoir la belle température : c'est le bon temps de recharger ses batteries ! J'aimerais prendre cette occasion pour souhaiter de merveilleuses vacances à vous tous, familles membres et à tous nos bénévoles. Profitez de cette période pour partager de bons moments entre parents et amis. Que le soleil vous apporte toute l'énergie nécessaire pour tout ce que vous voulez accomplir durant cette belle saison de l'année.

## 2- Réunion et rencontres

Voici, un petit résumé de ce qui s'est passé pour la région de Québec ces derniers mois : d'abord, il a eu une rencontre avec le corps policier de la région de Québec. Il s'agit d'enquêteurs des crimes majeurs de la sûreté municipale de Québec. Cette rencontre a été fort constructive pour tous. Tout comme la Sûreté du Québec, la SMQ prévoit mettre



sur pied un service de relation avec les familles dont un proche a été assassiné ou est disparu.

Nous avons également rencontré le maire de Québec, Monsieur Régis Labeaume. Il a été question des relations entre les familles de victimes et les policiers. Une autre rencontre est prévue à l'automne pour discuter d'autres sujets.

Notre premier déjeuner-causerie a été un succès grâce à vous toutes, chères familles de la région de Québec et de l'est du Québec. Je rappelle aux familles que le concept de déjeuner-causerie a été mis en place pour vous, à votre demande. Le but est de vous permettre de faire connaissance, de rencontrer de nouveaux membres et d'échanger de manière informelle, sans plan préétabli. N'hésitez pas à vous joindre à nous pour le prochain déjeuner.

### 3- Levées de fonds

Trois activités de levée de fonds sont organisées pour l'AFPAD dans la région de la Beauce : la première a eu lieu le 30 mai dernier à la Polyvalente Veilleux de St-Joseph de Beauce. La soirée « *Coup de cœur* » a permis de remettre plus de 5000 \$ à l'association.

Un gros merci à mesdames Micheline Gosselin et Louise Vachon qui ont organisé cet événement : vous êtes des femmes superbes ! Merci également à tous les gens de la Beauce qui sont venus épauler et encourager notre cause.

Les 4, 5 et 6 septembre prochain, toujours à St-Joseph de Beauce auront lieu les « *Compétitions de tir et d'accélération de camions* » dont l'organisateur est monsieur Benoît Gagné. L'an dernier, monsieur Gagné a remis 4,000 \$ à l'AFPAD.

Les 4,5 et 6 septembre prochain, parallèlement à l'activité précédente, se déroulera le « *Festival de la fête des Travailleurs* » qui nous a rapporté plus de 1,100 \$ l'an dernier. Alors, venez vous divertir en Beauce et admirer ce beau coin pays !

Besoin de bénévoles : Pour ces événements, nous sommes à la recherche de neuf bénévoles qui voudraient s'impliquer afin d'offrir un « service de raccompagnement ». Nous rembourserons les factures d'essence et une somme sera accordée selon le nombre de kilomètres parcourus.

Bonnes vacances à tous!

Andrée Champagne

Coordonnatrice de Québec et de l'Est du Québec

---

## LA PART DES MEMBRES/MEMBER'S PART

### 1) Autocollants AFPAD

S.V.P., affichez votre solidarité en plaçant votre autocollant dans la voiture, de préférence en haut du pare-brise arrière du côté du conducteur.



Comme il est magnétique, on peut facilement l'enlever lors du lavage des vitres. NB : L'autocollant de l'AFPAD est aussi disponible en anglais.

### 2) Changement d'adresse

S.V.P., veuillez aviser l'AFPAD de votre changement d'adresse, de téléphone ou de courriel dans les plus brefs délais. Nous acheminons régulièrement aux membres des messages d'information, il est donc important pour l'AFPAD d'avoir vos coordonnées.

Aussi, nouveaux abonnés d'Internet, n'oubliez pas de nous envoyer votre adresse électronique.

**administration@afpad.ca**  
**Sans frais : 1-877-484-0404**

### 3) Archives de l'AFPAD

Afin de se constituer un dossier de presse le plus complet possible, l'AFPAD demande à tous ses membres de lui faire parvenir *tous les articles où il est fait mention de l'association* publiés aussi bien dans les journaux que dans les magazines. Tout particulièrement ceux des journaux locaux et régionaux. Ceci afin de documenter l'implication de l'Association dans les divers dossiers par exemple : les droits des victimes, les libérations conditionnelles, la sécurité publique, les personnes disparues, les prédateurs sexuels, etc.... Nous vous demandons de nous faire parvenir la page complète où apparaissent le nom du journal ou de la revue et la date de parution.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

### 4) Photos de victimes

Nous invitons les familles à nous faire parvenir les photos de leur proche assassiné ou disparu afin de la publier sur notre site Internet. Pour de meilleurs résultats, il est préférable de nous faire parvenir une *véritable photo* ou un *fichier numérique*



plutôt qu'une épreuve provenant d'une imprimante à jet d'encre. Les personnes qui ont accès à un scanner peuvent numériser la photo et nous l'envoyer par courriel.

### 1) Lindsay'law

*Vous trouverez dans ce bulletin un article en anglais sur Judy Peterson qui recherche sa fille disparue il y a 14 ans. Changer les lois canadiennes sur l'identification génétique (DNA) est peut-être la seule façon de la retrouver. C'est pourquoi elle demande notre collaboration dans ce dossier.*

*Pour nos membres qui ne parlent pas anglais, voici en quelques mots le projet de loi et les raisons qui justifient un tel projet.*

Judy Peterson réclame la création d'une banque nationale de données génétiques des personnes disparues et d'une banque nationale de données génétiques des restes humains non identifiés.

De plus, elle souligne l'importance que ces données soient reliées au fichier d'ADN des criminels afin d'identifier les victimes, les tueurs et les violeurs en série.

Elle demande le soutien de tous les canadiens afin de faire pression sur leur gouvernement. Nous pensons que c'est là une occasion pour tous nos membres de s'impliquer. N'hésitez pas à demander aux personnes de votre entourage de faire de même.

Abonnés d'Internet il faut aller à l'adresse suivante : [www.lindseyslaw.com](http://www.lindseyslaw.com) sous la rubrique « *how you can help* » vous trouverez la version française d'une lettre circulaire ainsi que l'adresse électronique du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

### 7) MMPFA stickers

Please show your solidarity by placing your sticker in your car, preferably at the top of the rear windshield on the driver's side.

Because it is magnetic, it can easily be removed when you wash your windows. The MMPFA sticker is also available in French.



### 8) Change of Address

If you change your address, phone number or e-mail, please let the MMPFA know as soon as possible. We send our members information messages

on a regular basis, so it is important for the MMPFA to have up-to-date contact information. Also, for new Internet subscribers don't forget to send us your e-mail address.

**administration@afpad.ca**  
**Sans frais : 1-877-484-0404**

### 9) MMPFA archives

In order to put together the most complete newspaper clipping file possible, the AFPAD (MMPFA) asks all its members to send it ***all the articles published in both newspapers and magazines in which the association is mentioned.*** In particular, we are looking for articles that appear in local and regional newspapers. This will allow us to document the association's involvement in the different issues, for example: victims' rights, parole, public security, missing persons, sexual predators, etc. Please send us the full page on which the name of the newspaper or magazine and the publication date appear.

Thank you in advance for your cooperation in this matter.

### 10) Victims' Photos

We invite all families to send us photos of their murdered or missing loved one so that we can publish them on our Internet site. For best results, it is better to send an ***actual photo*** or a ***laser copy*** rather than one that you have ink-jet printed up. If you have access to a scanner, you can scan the photo and send it to us by e-mail.

### 11) Lindsay'law

*Judy Peterson has been searching for her missing daughter for 14 years. Changing Canada's DNA identification laws might be the only way to find her. She's asking for your help.*

On the website [www.lindseyslaw.com](http://www.lindseyslaw.com) there is a "***how you can help***" link and when you click on that, there are form letters and links to Justice Minister e-mail. We tried to make it as easy as possible, and I would love to flood his office with letters and e-mails with support for Lindsey's Law. Political pressure may even be more effective in this minority government.

It would also be great if everyone fanned out this information to people they know – especially to those in eastern Canada to balance out the lobbying efforts which have been mostly from BC.



---

## TÉMOIGNAGES

### Je veux m'impliquer dans l'organisation pour faire changer les lois

Régent Gallant était marié depuis 20 ans et père de trois enfants. Il était agent de sécurité pour la compagnie Kollossal depuis 17 ans et travaillait dans une banque.

Au début de sa carrière, il a eu des emplois avec un facteur de dangerosité plus élevé tel que la surveillance de lieux susceptibles de crime ou d'incendie criminel (conteneurs de la SAQ ou cigarettes). Depuis deux ans, il avait demandé un travail plus stable et moins risqué avec des horaires réguliers parce qu'il voulait être plus présent à sa famille. J'étais rassurée.

Autour de midi, le 11 juillet 97, Régent s'installait dans les isolements de la banque, à l'heure du dîner, car cela lui permettait de voir les employés et d'intervenir au moindre problème. Tout à coup, il aperçut un individu, le dos tourné qui s'énervait auprès d'une caissière. Il s'approcha de lui et mit sa main sur son épaule. Le criminel se retourna, le regarda dans les yeux et vida son chargeur de haut en bas, à bout portant sur lui. Celui-ci s'écroula, mais par terre, il réussit à dégainer son arme et à atteindre le suspect à la cuisse. Dans un effort ultime, il déplaça l'arme du malfaiteur par crainte qu'il soit une menace pour les caissières.

Régent toujours conscient fut amené à l'hôpital où il décéda deux heures plus tard sur la table de l'opération. Le plus difficile c'est que je n'ai pu le voir à cause de l'enquête qui était en cours, et ce, même s'il réclamait sa famille et que j'étais dans une salle de l'hôpital avec un enquêteur de la compagnie et un policier.

Suite aux enquêtes et au procès, j'ai su que le criminel, Daniel Anglehart, âgé de 33 ans, avait un passé de violence depuis son adolescence. De caractère froid et sans émotion, ses séjours en prison furent ponctués d'agressions envers les gardiens de prison et les autres détenus. Au *moment du meurtre*, malgré plusieurs refus à ses demandes de libération conditionnelle, il réussit à obtenir une libération d'office (début juin). Il résidait dans un centre de réhabilitation (Ogilvy) où jugé trop dangereux, il devait s'y retrouver de 18 h 00 à 6 h 00.

En un mois, il a pu se procurer une arme, organiser un trafic de fausse monnaie et faire trois vols à main armée. L'avant-veille du meurtre, les policiers sont venus l'arrêter pour bris de condition

vers 23 h. Malgré cela, il réussit à s'échapper.

Le matin du 11 juillet 1997, Angelhart n'était pas sous l'effet d'une drogue et comme il l'a dit pendant le procès, il exerçait son métier, celui de vol de banque et personne ne devait se mettre sur son chemin.

Je voudrais m'impliquer dans l'organisation pour faire changer les lois et démontrer au gouvernement que de nombreux récidivistes devraient purger toute leur peine et non sortir aux 2/3 de leur peine. De plus, il faudrait que les peines s'additionnent et ne soient pas concurrentielles.

*Louise Gallant*

*Épouse de Régent Gallant*

*Père de trois enfants*

*Assassiné le 11 juillet 1997*

### Message à notre fils David Fortin

J'aimerais que ce message te donne le courage de faire les pas pour revenir chez toi, ici à la maison. Ce n'est pas facile, je sais, mais j'ai confiance en toi et je crois en toi.

Ton départ nous a tous fait réfléchir et comprendre qu'il fallait changer notre façon de voir la vie.

La maison est tellement vide, trop vide depuis que tu es parti. Tu nous manques beaucoup sois-en certain, crois-moi.

Je t'ai souvent dit qu'une mère ça sait tout, et bien non. Je ne savais pas que tu partirais. Je crois que tu crains de revenir à la maison. Pourtant ici c'est ton chez-toi, ici c'est ta maison, ici c'est ton vrai refuge, l'endroit où tu peux être le plus en sécurité.

Nous n'avons rien à te reprocher, nous ne désirons que ton retour, te serrer très fort dans nos bras et te dire que nous t'aimons du plus profond de notre cœur.

Tu n'as pas d'explication à nous fournir, ce qui s'est passé te regarde et c'est à toi que revient le désir de nous en parler.

Tu sais David, ce que je regrette le plus, c'est te t'avoir remis à l'école, j'aurais dû comprendre ta détresse, je te demande pardon.

L'école est terminée David, tu n'iras plus et personne ne m'empêchera de te garder avec moi. Je saurai te défendre et te protéger. Personne ne me fera changer d'idée.

Tout ce que je demande, c'est que tu sois heureux, je ne veux que ton bonheur.

Si tu n'es pas prêt à revenir, je le respecterai mais il faut absolument que tu me donnes signe de



vie. Appelle-moi, je te promets que je respecterai ton choix. Il faut me faire confiance David, c'est trop difficile de vivre ainsi sans savoir où tu es et si tout va bien.

Nous ne pouvons vivre sans toi, pour le moment nous ne faisons que survivre. Nous sommes 4 dans notre famille et tu contribues à nous rendre heureux, à nous surprendre et nous émerveiller. Nous t'attendons pour reprendre un nouveau départ, tous les 4, ensemble.

N'oublie pas David que tu nous manques et que nous t'aimons et t'attendons avec impatience, les bras grands ouverts.

À bientôt, très bientôt mon amour, mon fils adoré. Gros bisous à l'infini

*Caroline Lachance,  
Mère de David*

*Eric Fortin  
Père de David*

*Marjorie Fortin  
Sœur de David  
Disparu le 10 février 2009*

### **Les dommages collatéraux**

Les médias écrits et électroniques nous relatent les circonstances entourant les assassinats et les disparitions comme un fait divers. Cependant, pour la centaine de personnes réunies, la semaine dernière, sous l'égide de l'AFPAD (Association des familles de personnes assassinées ou disparues), c'est une réalité d'une tristesse incommensurable. Ces gens sollicitent du réconfort, de l'aide et de l'information pour traverser les méandres d'un système judiciaire qui encadre davantage les criminels que les victimes. Pierre-Hugues Boisvenu, un des fondateurs de l'organisme, lui-même concerné par le sujet, guidait et réconfortait avec toute la fougue qu'on lui connaît les personnes présentes. Que peut-on faire pour agir de façon plus efficace? Il faut intercéder auprès du ministère de la justice ou des corps policiers afin d'accélérer un procès qui s'éternise, qui coûte des sous au gouvernement dont nous payons la facture. Cet argent pourrait dédommager les victimes. En d'autres circonstances, les inciter à reprendre la recherche d'un enfant disparu. Là doivent se concentrer nos efforts. Que fait-on de l'écoute de la détresse humaine? La justice et les services policiers sont au service de la population et non pas au service

comme ce l'est présentement de la réhabilitation à tour de bras. Nous en avons assez des agendas serrés qui empêchent de donner un soutien légitime aux familles éprouvées. Pour ces familles victimes d'actes criminels, les dommages sont énormes : rupture, divorce, suicide et dépression s'ensuivent et ruinent leur vie à jamais.

Lorsque l'avocat de la défense déclare aux journalistes que son client est désolé de son geste, c'est plutôt un affront à l'intelligence humaine, n'est-ce pas? Inutile de renommer les dégâts cités précédemment dans les familles. Quant à elles, ne sont-elles pas écrasées sous le poids de leur douleur? Et combien cette douleur est GRANDE!

L'AFPAD existe depuis quatre ans justement pour donner une voix à ceux qui n'en n'ont plus, car notre société préfère récupérer les criminels sur le dos des victimes...C'est une utopie de croire qu'il est possible de récupérer un récidiviste avec un lourd passé criminel ou pour un premier crime dont les actes dépassent l'imagination. Tout cela a pour conséquence la perte totale d'un bonheur familial construit au fil des ans. Il est aberrant de donner une chance à un criminel qui a détruit un potentiel de vie. La peine doit être proportionnelle aux conséquences et dommages collatéraux du crime commis. Nous le constatons, presque tous les jours, dans les nouvelles et cela frappe encore plus lorsque nous sommes touchés personnellement par un tel drame.

*Nicole Roberge  
Mère de Diane Clouâtre  
Assassinée en février 2008*

### **Il n'aura pas de souvenirs de sa maman qui l'aimait tellement**

Le 4 août 2002, ma fille, Stéphanie fut assassinée par son ex-conjoint. Étant la plus jeune de mes deux filles, elle adorait quand je l'appelais "Ma Didi Pooh ou Mon bébé à moi".

À son décès, Stéphanie était la maman d'un adorable petit garçon alors âgé de 17 mois. Ce qui nous attriste énormément c'est que le père meurtrier n'a pas perdu ses droits parentaux. Son fils Luca, maintenant âgé de 8 ans, le visite à la prison pendant 72 heures à chaque mois alors qu'il n'aura même pas de souvenirs de sa maman qui aimait tellement son fils.

Chaque personne vit son deuil différemment et ma fille M.-C. est incapable de parler de sa sœur, elle a même enlevé toutes les photos de celle-ci.



Comme cela me manque de m'asseoir avec elle et de parler de Stéphanie mais il n'y a rien à faire, elle a un blocage et lorsque nous prononçons le nom de Stéphanie, elle change de sujet immédiatement; mais je peux voir la tristesse dans ses yeux.

Heureusement que mon petit-fils couche chez ma fille deux fois de semaine par mois. Il peut ainsi jouer avec son cousin qui a le même âge que lui, et sa cousine. Mais il n'en demeure pas moins que le père meurtrier a tous les pouvoirs décisionnels en ce qui concerne cet enfant et nous devons vivre avec cela.

Je gère mieux ma peine mais je ne serai jamais plus la même personne. Je ne suis pas toujours malheureuse mais jamais entièrement heureuse. Depuis cette tragédie, ma santé s'est détériorée considérablement.

Mes salutations et respect à toutes les personnes de votre association

Vicky Roy,  
Maman de Stéphanie Ladouceur  
Assassinée en 2002 à l'âge de 27 ans.

---

## MATIERE A REFLEXION

### L'héritage

Un an après le procès du meurtrier de ma sœur Hélène Hébert, assassinée en 1974, les policiers nous apportèrent un sac à vidanges à moitié rempli. Il contenait ce qui restait des effets personnels de ma sœur : peu de choses... Mais il y avait un petit trésor dans son sac à main ! Dans le coin de son portefeuille vide, le texte suivant fut retrouvé sur un petit bout de papier...L'auteur est inconnu... J'aime à imaginer que ce texte fut notre héritage !

Raymonde Hébert,  
Sœur d'Hélène Hébert,  
Assassinée en 1974

### DÉSIDÉRATA

*Va paisiblement ton chemin  
À travers le bruit et la hâte  
Et souviens-toi que le silence est paix.*

*Autant que faire se peut et sans courber la tête  
Sois ami avec tes semblables.  
Exprime ta vérité calmement et clairement  
Et écoute les autres, même les plus ennuyeux ou les*

*plus ignorants, eux aussi ont quelque chose à dire.*

*Fuis l'homme à la voix haute et autoritaire ;  
Il pêche contre l'esprit.  
Ne te compare pas aux autres par crainte de devenir  
vain ou amer, car toujours tu trouveras meilleur ou  
pire que toi.*

*Jouis de tes succès mais aussi de tes plans  
Aime ton travail aussi humble soit-il  
Car c'est un bien réel dans un monde incertain.  
Sois sage en affaires car le monde est trompeur  
Mais n'ignore pas non plus que vertu il y a  
Que beaucoup d'hommes poursuivent un idéal  
Et que l'héroïsme n'est pas chose si rare.*

*Sois toi-même et surtout ne feins pas l'amitié  
N'aborde pas non plus l'amour avec cynisme  
Car malgré les vicissitudes et les désenchantements  
Il est aussi vivace que l'herbe que tu foules*

*Incline-toi devant le passage des ans  
Laissant sans regret la jeunesse et ses plaisirs  
Saches que pour être fort tu dois te préparer  
Mais ne succombe pas aux craintes chimériques  
Qu'engendrent souvent fatigue et solitude.*

*En deçà d'une sage discipline,  
Sois bon avec toi-même.  
Tu es bien, fils de l'Univers  
Tout comme les arbres et les étoiles  
Tu y as ta place  
Et quoi que tu en penses, il est clair  
Que l'univers continue sa marche  
Comme il se doit*

*Sois donc en paix avec Dieu quoi qu'il puisse être  
pour toi et quelle que soit ta tâche et tes aspirations  
Dans le bruit et la confusion de la vie.  
Garde ton âme en paix  
Malgré les vilenies, les labeurs, les rêves déçus  
La vie a encore sa beauté ;*

*Sois prudent, essaie d'être heureux !*



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

20 SEPTEMBRE



## Un rayon d'espoir

Les années 2000 sont là avec son lot de tribulations. L'inconnu nous heurte et nous fait mal. L'insécurité nous guette. Mais, les années 2000 c'est aussi tous les progrès scientifiques, technologiques, spirituels « sans modération ni barrière » dans une ère de mondialisation chaotique où l'incohérence règne.

J'aimerais comprendre tout ce qui se passe autour de moi, saisir ce mal de vivre et en tirer des bienfaits pour moi, pour les miens, pour ceux que j'aime dans mon coin de pays. Je suis conscient du devoir d'agir sans détour et fièrement pour bâtir un avenir meilleur et un monde nouveau.

J'ai espérance que les générations à venir verront disparaître des milliers de choses, d'actions futiles ou néfastes dans notre société, pour s'en tenir à ce qui peut donner le vrai bonheur, le vrai plaisir de vivre et créer autour de soi des œuvres utiles, des projets foncièrement bons pour le bien et le mieux de tous.

J'ai foi qu'en agissant ainsi, j'obtiendrai la paix du cœur et la sérénité parce que j'aurai reculé les vices, les abus sociaux et économiques de notre temps et qu'ensemble en apportant notre part de paix personnelle à la réconciliation, nous créerons une vie nouvelle en notre cœur maintenant et pour les années à venir du nouveau millénaire.

Les années 2000, c'est un rayon d'espoir !

*Fernand Bélisle*

*Grand-papa de Mélanie Cabay*

*Assassinée en 1994*

---

## DERNIÈRE HEURE

### Un autre service offert par votre Association

En janvier 2009, l'AFPAD a reçu une demande d'accompagnement de la part de madame Julie Martel, la mère de madame Lucie Fournier, laquelle fut assassinée par son fils, Alain Piché. L'accusé, Alain Piché, a aussi assassiné quelques jours plus tard son père soit le conjoint de madame Lucie Fournier. Ce crime d'un haut niveau de violence fut commis au mois de mars 2007. L'accusé, lors d'un procès devant un juge de la Cour supérieure, a été tenu non responsable des crimes reprochés pour cause de troubles mentaux. Le jugement fut rendu le 4 juillet 2008. Il fut néanmoins maintenu en détention à

l'établissement hospitalier « le Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie » de façon à ce qu'il se soumette à tous les traitements et médications que lui prescrivent ses médecins traitants.

En janvier 2009, je fus donc appelé à accompagner les proches des deux personnes assassinées lors d'une audition devant la **Commission d'examen des troubles mentaux**.

Qu'est-ce que cette commission mal connue du public en général ?

La loi traite de façon particulière les personnes atteintes de troubles mentaux qui ont commis un délit ou qui sont accusées d'en avoir commis un. Elles font l'objet soit d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux, soit d'un verdict d'incapacité à subir un procès. Dès lors, elles ne sont pas déclarées coupables des accusations portées contre elles, mais ne sont pas acquittées non plus. Elles ne sont donc pas automatiquement libérées dans la société. On doit d'abord évaluer l'importance du risque qu'elles représentent pour la sécurité du public.

Il incombe à la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM) de procéder à cette évaluation et, le cas échéant, de déterminer les mesures à prendre pour assurer la protection de la société.

La Commission d'examen des troubles mentaux (CETM) est un tribunal administratif créé en vertu du Code Criminel. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1998, ses fonctions sont exercées par la section des Affaires sociales du Tribunal administratif du Québec (TAQ).

Lors de cette audience tenue le 20 janvier 2009, j'accompagnais les proches de la famille dont madame Julie Martel à titre de conseiller juridique de l'AFPAD.

La CETM siège toujours en formation d'au moins trois membres dont, obligatoirement, un avocat et un psychiatre. Je répète qu'elle a pour fonction de rendre des décisions concernant les personnes qui font l'objet soit d'un verdict d'incapacité à subir leurs procès, soit d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux. Dans le cas qui nous occupe soit un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux, la CETM doit se prononcer sur l'importance du risque que cette personne représente pour la sécurité du public et, si ce risque est important, décider des mesures à prendre pour assurer la protection du public tout en tenant compte des besoins de l'accusé, notamment de la nécessité de sa



réinsertion sociale.

Ici, je dois vous indiquer que la CETM siégeait en date du 20 janvier 2009 dans le but de réévaluer la situation de monsieur Alain Piché. La Commission avait déjà siégé une première fois en juillet 2008 et avait recommandé que monsieur demeure en détention au Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie à Shawinigan. Alors en janvier 2009, la psychiatre au dossier, Dr. Marie-Frédérique Allard, recommandait au Tribunal que l'accusé ait droit à des sorties de jour sans supervision d'un membre du personnel de l'Institut psychiatrique tout en demeurant en détention.

Une fois l'audience terminée laquelle a duré environ cinq heures, je fus appelé à me prononcer sur la tenue de l'audience lors d'un reportage télévisé. Mes commentaires furent les suivants : « Tout en reconnaissant les droits de la personne aliénée mentale à réintégrer la société, il m'a semblé que le Tribunal avait un fort pendant pour la réintégration sociale de l'accusé sans trop faire fi des mesures à prendre pour assurer la protection de la société. Gardons toujours en tête que monsieur Piché a assassiné ses deux parents dans des circonstances qu'il est préférable de ne pas relater de nouveau ; et qu'à peine 6 mois après le jugement de la Cour supérieure concluant que l'accusé était bien l'auteur des gestes qui lui étaient reprochés, un psychiatre suggère de lui accorder des droits de sortie sans escorte. J'aurais souhaité qu'un rapport d'un deuxième psychiatre vienne se pencher sur la situation actuelle de monsieur Piché. L'Association que je représente est étonnée de l'attitude du Tribunal qui semblait n'avoir d'yeux que pour l'accusé et non pour la sécurité du public. »

Suite à cette audience et après discussion avec le procureur de la couronne au dossier, celui-ci a décidé de porter la décision en appel devant la Cour d'appel du Québec. Dernièrement, soit le 17 juin 2009, la Cour d'appel a statué que la CETM avait erré en droit et les juges ont dénoncé l'intransigeance de la Commission dû au fait que celle-ci n'avait pas accédé à une demande de remise de la part de la couronne dans le but d'obtenir un deuxième rapport d'expert pour évaluer la situation de monsieur Piché.

Nos appréhensions par rapport à l'état mental de monsieur Piché se sont donc avérées fondées puisque celui-ci s'est comporté de façon étrange dans les semaines qui ont suivi l'audience en ayant une première fois mis le feu à la buanderie de l'institut psychiatrique et une autre fois ayant fait preuve d'agressivité envers les gardiens alors qu'il séjournait

à l'Institut Pinel de Montréal.

Comme vous pouvez le constater, l'AFPAD offre des services auprès des proches de personnes assassinées par des personnes aliénées mentales en les accompagnant lors de séances de la Commission d'examen pour troubles mentaux et aussi, en collaboration, avec la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM) en prévention à des crimes de violence. À l'heure actuelle, l'AFPAD est consulté en vue de la production d'un mémoire au Ministère de la Santé et des Services Sociaux dans le but de protéger davantage les parents ayant dans leur entourage un proche atteint d'une maladie mentale sévère.

J'espère que ces quelques lignes vous auront permis de connaître un peu plus ce qui se passe dans le système judiciaire quand un accusé est jugé non-responsable pour causes de troubles mentaux.

*MICHEL LAROCHE, BALLL*

*Conseiller juridique*

*Membre du conseil d'administration.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

20 SEPTEMBRE



---

## LE MOT DE LA FIN

### La Survivante



Un témoignage qui ne la laissera personne indifférent.

L'auteure, Marie-Paule McInnis, y raconte sa vie remplie d'épreuves et de deuils.

En effet, victime d'une sorte de malédiction, qui s'acharne sur elle et les siens pendant vingt ans, cette mère de famille sera contrainte d'affronter l'innommable.

Après la rupture de son couple, et avant que la cour ne se prononce sur la garde des enfants, son conjoint commettra l'irréparable en entraînant dans la mort leurs deux fils avant de se suicider en mettant le feu à la maison.

Après treize ans de silence et afin de porter un coup à ce cycle infernal de la violence conjugale, trop souvent responsable de la mort d'enfants innocents, l'auteure a cru bon de s'amener à la barre de l'écriture pour y raconter sa pénible histoire vécue.

L'AFPAD est fière de compter madame McInnis dans ses rangs et la félicite pour le courage dont elle a fait preuve en publiant ce livre qui aidera sans doute d'autres familles ayant vécu un drame semblable.

---

## PHOTOREPORTAGE

### Tournois de golf du CANASA



Un site enchanteur, un soleil radieux, des bénévoles enthousiastes et de généreux parrains; tous les éléments étaient réunis pour un tournoi réussi.



Bénévoles pour la journée, Bruno Serre, membre du conseil d'administration et Raymonde Hébert, coordonnatrice de Montréal, vendaient des billets pour le tirage d'un chandail du Canadien autographié par les joueurs.

Les organisateurs du tournoi de Montréal nous ont remis 5 400\$ tandis que ceux du tournoi de Québec nous remettaient la somme de 6 000\$.



Merci à l'association canadienne de la sécurité (CANASA) pour votre généreux soutien



---

## QUELQUES MOTS sur le bulletin

« Échos de l'AFPAD » se veut un outil de communication et de sensibilisation permettant à nos membres de partager leur expérience et leurs préoccupations. L'équipe du bulletin vous invite donc à lui faire parvenir des témoignages, commentaires ou questions.

---

## ABONNEMENT

Ce bulletin est distribué aux membres de l'AFPAD par courrier électronique. Des exemplaires sur papier sont postés aux membres qui n'ont pas accès à l'Internet. Le bulletin est également disponible sur le site Internet de l'AFPAD en format PDF

---

## CALENDRIER du bulletin

<i>Date de tombée</i>	<i>Date de parution</i>
20 février	1 mars
20 juin	1 juillet
20 octobre	1 novembre

---

## COORDONNÉES :

Échos de l'AFPAD  
C.P. 333 Place de la Cité,  
Sherbrooke, Qc J1H 5J1

Sans frais : 1-877-484-0404  
Montréal : (514) 396-7389  
Québec : (418) 686-5443  
Service anglophone : (514) 694-6404  
Courriel : [afpad@bellnet.ca](mailto:afpad@bellnet.ca)  
Site Internet : [www.afpad.ca](http://www.afpad.ca)

---

## CONSIDÉRATIONS générales

Les articles dans le bulletin sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

L'AFPAD se réserve le droit de ne pas publier un article ou d'y apporter des modifications, avec le consentement de l'auteur.

© La reproduction des articles pour des fins non pécuniaires est autorisée à condition de mentionner la source.

---

## COMITÉ du bulletin

**Coordination :** Diane Carlos  
**Mise en page :** Diane Carlos  
**Révision des textes :** Raymonde Hébert  
Jocelyne Mailloux  
**Numérisation des photos :** Diane Carlos  
**Envoi postal :** Raymonde Hébert

---

## ÉQUIPE de rédaction

**Mot du président :** Pierre-Hugues Boisvenu  
**Nouvelles du conseil d'administration :** P-H Boisvenu  
**AFPAD – Montréal :** Raymonde Hébert  
**AFPAD – Québec :** Andrée Champagne  
**La part des membres :** Diane Carlos

---

## COLLABORATEURS

Nous remercions ceux et celles qui ont contribué à cette édition : Fernand Bélisle, Louise Gallant, Raymonde Hébert, Caroline Lachance, Michel Laroche, Nicole Roberge et Vicky Roy

### PROCHAINE PARUTION

**1 NOVEMBRE**

**DATE LIMITE POUR REMETTRE  
VOS TEXTES**

**20 OCTOBRE**



L'AFPAD est une association à but non lucratif enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance par le ministre du Revenu national aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Organisme de bienfaisance no. 83046 1141 RR 0001

